



DEVENEZ MEMBRE ET PROFITEZ D'AVANTAGES MAJEURS

Devenir membre d'une coopérative funéraire comporte de multiples avantages financiers et autres.

Voici les principaux :

- un investissement remboursé ! Vous déboursez 20 \$ pour devenir **membre à vie** et, au décès, ce 20 \$ est remis à votre succession si tel est votre désir ! Coût net pour avoir été membre toute votre vie et bénéficier d'importants avantages : 0 \$;
- vous bénéficiez gratuitement du programme Solidarité, un programme offrant des funérailles sans frais, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, si vous aviez le malheur de perdre un enfant de moins de 14 ans et qu'aucun programme gouvernemental ne s'applique à votre cas;
- les coûts des services funéraires sont réduits de 10 à 20 % (vous payez 20 \$ pour devenir membre et vous économisez instantanément quelques centaines de \$);
- vous choisissez une entreprise d'ici qui s'approvisionne auprès de fournisseurs québécois;
- vous avez accès à des services personnalisés, ainsi qu'à des rituels adaptés à vos croyances et à vos volontés;
- vous pouvez participer aux conférences et activités organisées par votre coopérative;
- vous recevez gratuitement de l'information et de la documentation sur les différentes étapes du deuil et autres sujets pertinents;
- si vous déménagez, vos arrangements préalables sont transférables sans aucuns frais dans toutes les autres coopératives funéraires, ce qui représente plus de 100 points de service répartis dans presque toutes les régions du Québec;
- comme membre, vous êtes copropriétaire de votre coopérative funéraire et vous participez aux décisions financières ainsi qu'au développement de votre entreprise;
- vous confirmez vos valeurs d'entraide, de démocratie, d'équité et d'engagement envers le milieu, en soutenant une organisation de chez nous, entièrement québécoise...

Voilà 10 bonnes raisons d'être membre et d'inciter des gens de notre entourage, famille, voisins, amis, collègues de travail, à rejoindre nos rangs et à profiter eux aussi de ces avantages substantiels.

Pour devenir membre :
819 566-6303, poste 21

PARLER DE LA MORT, C'EST PRÉPARER L'AVENIR...

Les funérailles, une cérémonie qui se prépare...

Il y a une multitude de bonnes raisons pour faire ses arrangements préalables. La plus importante étant sans doute de profiter d'une dernière chance de faire vivre à nos proches une cérémonie d'adieu à notre image et qui tient compte de leurs besoins. Les choix que nous ferons seront une autre façon de leur indiquer qu'ils sont importants pour nous et que nous sommes toujours avec eux, même au-delà de notre mort...

(voyez tous les avantages des arrangements préalables au verso)



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC



100006769-J1H1N5-CR01



LES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC - FCFQ
410-31 RUE KING O
SHERBROOKE QC J1H 9Z9



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

www.fcfq.qc.ca



PRÉPARER L'AVENIR...



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC



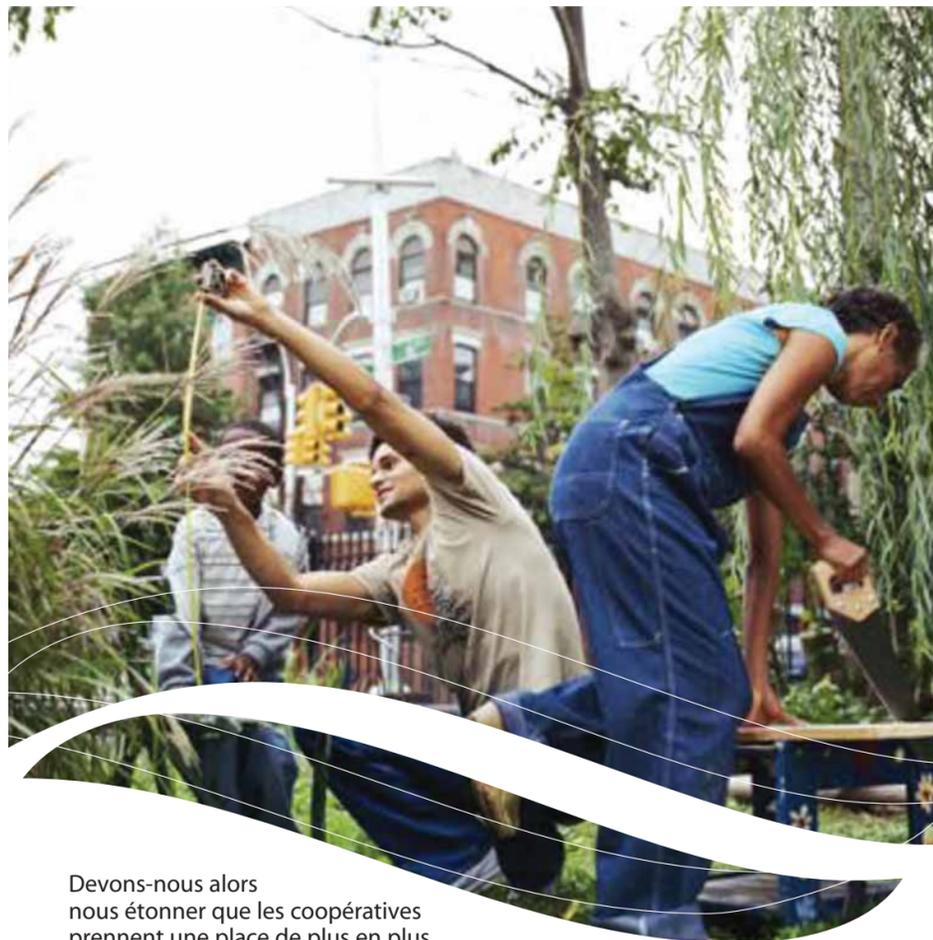
COOPÉRATION ET ENTRAIDE: DES VALEURS PROFONDÉMENT ENRACINÉES AU QUÉBEC

Bien avant que les premiers mouvements coopératifs voient le jour, les Québécoises et Québécois avaient découvert les vertus de l'entraide et de la solidarité... La maison, les bâtiments ou la petite entreprise étaient la proie des flammes? Une corvée s'établissait aussitôt, chacun mettait la main à la pâte et les sinistrés profitaient de la bonté et de la solidarité des gens du village pour surmonter le mauvais coup du sort et reprendre une existence normale...

Et qui ne connaît pas la fabuleuse histoire de Desjardins, Alphonse et Dorimène mettant sur pied des caisses d'entraide pour inciter les Québécois à l'épargne et leur démontrer que nous sommes toujours plus forts collectivement...

La Coop fédérée du Québec, qui a vu le jour en décembre 1922, représente également une démonstration éclatante de la force de la solidarité, de l'entraide et de la coopération : près de 70 000 membres (producteurs agricoles), 14 000 employés et un chiffre d'affaires annuel de 4,9 milliards de \$...

Au niveau mondial, l'Alliance coopérative internationale (ACI) estime qu'environ 740 000 coopératives regroupant 800 millions de membres génèrent des activités économiques de l'ordre de 700 milliards de \$US annuellement...



Devons-nous alors nous étonner que les coopératives prennent une place de plus en plus grandissante dans l'industrie funéraire québécoise ?

La première coopérative funéraire au Québec a été fondée il y a plus de 60 ans, en 1942. Au tournant des années 70, devant la hausse importante des frais funéraires, plusieurs autres coopératives funéraires ont alors vu le jour.

Au milieu des années 90, les coopératives funéraires ont fait face aux multinationales américaines qui multipliaient les acquisitions au Québec. À la fin de 1996, les entreprises américaines détenaient même environ 40 % du marché funéraire québécois.

Heureusement, la solidarité québécoise ne s'est pas démentie et aujourd'hui, près de 30 coopératives funéraires, appartenant à 140 000 membres, travaillent à satisfaire les familles endeuillées, peu importe leur budget pour les funérailles...

Transiger avec une coopérative pour obtenir des services funéraires, c'est faire preuve de solidarité et s'assurer des services de très haute qualité à un prix juste et justifié tout en bénéficiant gratuitement de divers programmes d'entraide. Transiger avec une coopérative funéraire, c'est un choix judicieux et intelligent.

LES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES SONT RICHES...

- Riches de leurs valeurs : respect, entraide, approche humaine, démocratie...
- Riches de la force de leurs membres : plus de 140 000 au Québec...
- Riches de leur enracinement et de leur engagement dans la communauté...
- Riches de la qualité de leurs services offerts à tous les Québécois(es), sans distinction...

Faire ses arrangements préalables, c'est alléger les soucis de ceux qui restent

Beaucoup de gens ont peur de parler de la mort, comme si cela contribuait à l'attirer... Heureusement, il y a des gens comme vous qui savent que non seulement on peut parler de la mort, mais qu'on peut aussi l'appriivoiser et réfléchir au sens que l'on souhaite donner à l'événement.

Le contrat préalable d'arrangements funéraires est une pensée rassurante pour ceux que nous aimons. Il épargne à nos proches le poids de démarches et de décisions souvent difficiles, dans des circonstances déjà éprouvantes.

Faire ses arrangements funéraires préalables, c'est :

- payer au prix d'aujourd'hui et se protéger des augmentations de coûts;
- faciliter les choix pour la famille et lui indiquer nos volontés quant à nos funérailles, en fonction de nos croyances personnelles et notre budget;
- agir en consommateur averti, en prenant le temps de réfléchir à nos besoins;
- permettre à nos proches de vivre une cérémonie d'adieu à notre image;
- choisir l'entreprise funéraire à qui nous voulons confier notre corps et assumer nous-mêmes la responsabilité financière de nos funérailles;
- pouvoir étaler ses paiements sur plusieurs mois, sans intérêts;
- profiter de la tranquillité d'esprit que cette démarche peut procurer;
- avoir la possibilité de transférer nos arrangements presque partout au Québec, dans plus de 100 points de service, en cas de déménagement dans une autre ville.

Nous avons à coeur les émotions, les souvenirs et le recueillement des gens qui vivent un deuil. Afin que votre famille puisse s'y consacrer, contactez-nous pour en discuter.

Alors, si vous voulez vous offrir la tranquillité d'esprit et faciliter les démarches pour vos proches, retournez le coupon ci-joint et l'un de nos conseillers vous contactera, sans obligation de votre part.

Un geste prévoyant

Nous vous suggérons de régler vos arrangements préalables au moment où vous êtes en santé et en possession de vos moyens. La rencontre se déroule alors dans une ambiance plus sereine, dans un contexte de réflexion plus éclairée de votre part et dans un objectif de consensus pour votre famille.

Si vous vivez présentement un deuil, veuillez recevoir nos condoléances; nous regrettons sincèrement que cet envoi vous parvienne à un moment inopportun. Cet envoi postal a fait l'objet d'une distribution sans sélection d'adresse.

Je souhaite qu'un conseiller m'appelle, sans obligation de ma part, afin qu'il me donne des renseignements plus complets sur les arrangements préalables.

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Vous pouvez aussi communiquer directement au **819 566-6303, poste 21** ou envoyer un courriel à fcfq@reseaucoop.com et un conseiller entrera en contact avec vous.

www.fcfq.qc.ca

